

APPEL À CANDIDATURES 2020

CONDITIONS GENERALES

1ère édition

(version du 18 mars 2020)

Le Réseau Caritas France, créé par le Secours Catholique-Caritas France, rassemble 12 organisations françaises qui agissent en France dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Il lance cette année la première édition du Prix Caritas Photo Sociale pour soutenir et valoriser les photographes qui donnent plus de visibilité aux situations des personnes les plus fragiles.

Le Prix Caritas Photo Sociale primera des séries photographiques portant sur les causes majeures soutenues par le Réseau Caritas France : la pauvreté, la précarité et l'exclusion en France.

Pour cette première édition, un lauréat et deux finalistes seront sélectionnés par un jury mêlant professionnels de la photographie et spécialistes de la lutte contre la pauvreté, présidé par *agnès b.* Ses membres s'attacheront à récompenser des séries photographiques au regard de leur qualité et de leur originalité, en ne privilégiant aucun genre, traitement ou procédé.

Le lauréat recevra une dotation d'un montant de 4 000 € et sa série fera l'objet d'une exposition et d'un livre photo publié par les éditions Filigranes. Les travaux des deux finalistes seront également présentés lors de cette exposition, qui aura lieu en juin à l'espace galerie *agnès b.* du 17 rue Dieu Paris 10^{ème}.

Pour plus d'informations : prixphoto@reseaucaritasfrance.org

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ET D'ATTRIBUTION

ARTICLE 1 – OBJET

Le Prix Caritas Photo Sociale soutient et valorise les photographes donnant à travers leurs travaux plus de visibilités aux causes majeures soutenues par le Réseau Caritas France : la pauvreté, la précarité et

l'exclusion. Le Prix Caritas France agit ainsi en faveur de la photographie et de la lutte contre les causes pré-citées.

Suite à un appel à candidatures, un jury sélectionnera un lauréat et deux finalistes. Le lauréat recevra une dotation d'un montant de 4000 € et son travail fera l'objet d'une exposition et d'un livre.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à candidatures est ouvert à tous les photographes professionnels français ou résidant en France, sans limite d'âge mais majeurs. Les photographes déjà très reconnus ne seront pas privilégiés par le jury.

Le travail photographique proposé doit impérativement :

- porter sur le thème suivant : la pauvreté, la précarité et l'exclusion en France
- constituer une série complète
- avoir été réalisé au courant des trois dernières années

Le Prix Caritas Photo Sociale ne privilégiera aucun genre, traitement ou procédé photographique. Les travaux seront appréciés au regard de leur qualité et de leur originalité.

Les projets collectifs sont acceptés.

ARTICLE 3 – PROCESSUS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature (une seule inscription par participant) doit comporter l'ensemble des éléments suivants :

- le formulaire de candidature rempli
- les trois éléments suivants dans un .zip intitulé NOM_PRENOM :
 - o la biographie du photographe en français (.pdf, 10 lignes environ, intitulé BIO_NOM-PRENOM)
 - o le descriptif du travail photographique en français (.pdf, 20 lignes environ, intitulé DESCRIPTIF_NOM-PRENOM)
 - o une sélection de 15 à 20 images (poids total de 20Mo maximum, fichiers .jpeg, .png ou .pdf, 72dpi, intitulés IMG-1_NOM-PRENOM, IMG-2_NOM-PRENOM, etc.)

S'il juge cela pertinent, le photographe peut intégrer à ces images une proposition de scénographie ou des vues d'exposition.

Le candidat garantit que les images proposées sont originales, inédites et qu'il est seul détenteur de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces images. Il doit également avoir réglé les autorisations éventuellement requises des personnes physiques dont l'image est utilisée.

Le dossier de candidature complet devra être envoyé avant le 29 mars 2020 à minuit (nouvelle échéance suite à la prolongation en date du 18 mars). Seuls les dossiers comportant l'ensemble des éléments énoncés ci-dessus seront examinés.

Les informations transmises via le site internet du Réseau Caritas France sont régies par les dispositions relatives au RGPD (qui figurent dans les mentions légales du site).

La participation au Prix est gratuite. Pour plus d'informations : prixphoto@reseaucaritasfrance.org

ARTICLE 4 – DATE LIMITE DE CANDIDATURE

La date limite de candidature est le dimanche 29 mars 2020 à minuit (nouvelle échéance suite à la prolongation en date du 18 mars 2020).

ARTICLE 5 – PROCESSUS DE SÉLECTION

Le Prix Caritas Photo Sociale sélectionnera trois finalistes dont le ou la lauréat(e). Leur désignation se déroulera en trois étapes :

1. L'appel à candidatures, diffusé sur www.reseaucaritasfrance.org du 3 février au 22 mars 2020 dans un premier temps, prolongé jusqu'au 29 mars 2020 en date du 18 mars 2020.
2. La pré-sélection de 30 dossiers par le Comité Artistique du collectif FETART, co-organisateur de l'événement, et organisateur entre autres du festival CIRCULATION(s) et des Rencontres Photographiques du 10^e.
3. La sélection du lauréat et des deux finalistes par le jury, constitué de professionnels de la photographie et de spécialistes de la lutte contre la pauvreté. Il se réunira au courant du mois d'avril.

La décision du jury sera souveraine et sans appel.

Le lauréat et les deux autres finalistes seront avertis par email à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai.

ARTICLE 6 – JURY

Le jury du Prix Caritas Photo Sociale rassemblera :

- La présidente du jury, agnès b. (ou son représentant)
- Deux représentants du Réseau Caritas France, organisateur du Prix.
- Six professionnels de la photographie
- Une représentante du Comité Artistique du collectif FETART, co-organisateur du Prix Caritas Photo Sociale
- Deux personnes accompagnées par des organisations membres du Réseau Caritas France, ayant vécu des situations de précarités

Il se réunira au courant du mois d'avril 2020.

ARTICLE 7 – DOTATION

Le Prix Caritas Photo Sociale récompensera le travail photographique du lauréat à travers :

- Une dotation financière de 4 000 €

- Une exposition en juin 2020, dans l'espace galerie du siège de agnès b, situé 17 rue Dieu Paris 10^{ème}.
- Un livre édité par les éditions Filigranes

Le travail des deux autres finalistes sera également en partie exposé lors de l'exposition mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 8 - CONDITIONS D'EXPOSITION

Les travaux primés seront présentés dans le cadre d'une exposition dédiée au Prix Caritas Photo Sociale, qui aura lieu en juin 2020 dans l'espace galerie du siège de agnès b, 17 rue Dieu – Paris 10^e. L'organisateur du Prix Caritas Photo Sociale prendra en charge le tirage et le contrecollage des photographies du lauréat dans la limite d'un budget maximal défini, et des deux finalistes dans la limite de 5 tirages par photographe. Les images seront imprimées à Paris par PICTO.

Le lauréat et les finalistes s'engagent à envoyer les images en haute définition au courant de la première quinzaine de mai pour la production de l'exposition et à autoriser le Réseau Caritas France à utiliser 5 images par photographe pour la promotion et la communication autour du Prix Caritas Photo Sociale.

La scénographie de l'exposition du lauréat sera élaborée en collaboration avec ce dernier, et le montage se fera en fonction du plan d'accrochage pré-établi.

Le Réseau Caritas France pourra organiser d'autres expositions au courant des 18 mois suivant la remise du prix. Les tirages seront ensuite remis aux photographes et leur appartiendront. Le lauréat pourra, s'il le souhaite, offrir deux tirages au Réseau Caritas France pour la promotion du Prix Caritas Photo Sociale ou pour une éventuelle future exposition des différents lauréats. Le Réseau Caritas France s'engage dans ce cas à n'en faire aucune utilisation commerciale.

ARTICLE 9 – CALENDRIER

- Ouverture de l'appel à candidatures : 3 février 2020
- Clôture de l'appel à candidatures : 29 mars 2020 à minuit
- Pré-sélection des dossiers : début avril 2020
- Jury : fin avril 2020
- Annonce du lauréat et des deux finalistes : fin avril / début mai 2020
- Scénographie et production : mai 2020
- Exposition : juin 2020

ARTICLE 10 – CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, le Réseau Caritas France se réserve le droit de modifier ces conditions générales, de reporter ou d'annuler le Prix Caritas Photo Sociale. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 11 – REGLEMENT

Le simple fait de participer au Prix Caritas Photo Sociale implique l'acceptation pure et simple de ces présentes conditions générales dans leur intégralité, y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Paris, le 18 mars 2020.